



VALorizon

moins de déchets, plus de ressources !

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.





moins de déchets, plus de ressources

L'année 2020 a été particulière, elle a mis à rude épreuve le quotidien de chacun. Le Syndicat s'est mobilisé pour assurer la continuité du service public essentiel notamment en maintenant ouvert ses centres d'enfouissement avec un effectif pourtant restreint. ValOrizon a tout mis en œuvre pour que l'activité soit au rendez-vous malgré le déploiement généralisé du télétravail.

2020 est aussi une année importante car elle marque la fermeture du site d'enfouissement de Nicole après 41 années d'exploitation ! Ce site avait atteint sa capacité maximale et administrative.



2020 en images

Janvier



Réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) pour la co-construction du nouveau programme de prévention des déchets 2021-2027.

Mars



Confinement lié à la crise de la COVID-19 : les sites techniques d'enfouissement restent ouverts.

Mai



Rédaction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour l'écoparc de Damazan. ValOrizon obtient le label Économie Circulaire premier palier.

2020, c'est aussi le dépôt officiel du nouveau DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale) pour permettre l'implantation de projets d'activités industrielles sur l'écoparc de Damazan.

Enfin, 2020 est l'année de la co-construction avec les collectivités du Lot-et-Garonne d'un nouveau programme de prévention des déchets pour répondre aux évolutions réglementaires et accroître l'action en faveur de la prévention/réduction des déchets.

Je tiens à remercier vivement Monsieur Jacques Bilirit, à qui j'ai succédé, pour tous les projets menés pendant plus de 10 années à la présidence de ValOrizon.



Michel Masset,
Président de ValOrizon



Juillet



Préparation des réunions de sensibilisation des nouveaux élus pour la généralisation du tri à la source des biodéchets et la Tarification Incitative.

Septembre



Monsieur Michel Masset est élu président et succède à Monsieur Jacques Bilirit.

Décembre



Fermeture annoncée du centre d'enfouissement de Nicole après 41 ans d'exploitation. Le centre d'enfouissement de Monflanquin est de nouveau certifié ISO 14001.

Le syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets

Créé en 2003, le Syndicat ValOrizon exerce depuis 2011 la compétence de valorisation et de traitement des déchets. Ses missions se sont développées avec la prévention des déchets en 2012, la gestion du tri en centre de tri en 2014, la labellisation Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2015 et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2017. En 2018, ValOrizon, en partenariat avec ses adhérents et l'Agglomération d'Agen, signe un contrat d'objectifs déchets avec l'ADEME (agence de l'environnement). ValOrizon a vu éclore en 2019 le projet d'écoparc, fruit de plusieurs années de concertation entre acteurs publics et privés.

En 2020, le Syndicat obtient le premier palier de labellisation en reconnaissance de sa démarche territoriale d'économie circulaire initiée depuis plusieurs années.

37 élus

représentent les
intercommunalités adhérentes
au comité syndical,
18 membres élus composent
le bureau syndical

7 délégué(e)s

du Conseil Départemental
du Lot-et-Garonne

Jacques BILIRIT
Christophe BOCQUET
Sophie GARGOWITSCH
Christine GONZATO-ROQUES
Séverine BESSON
Françoise LAURENT
Valérie TONIN



10 vice-présidents

Alain LORENZELLI, SMICTOM
Lot-Garonne-Baïse
Jacques VERDELET,
Val de Garonne Agglomération
Michel LAVILLE,
CA Grand Villeneuvois
Jean-François SEGALA,
Fumel Vallée du Lot
Nathalie FOUNAUD-VEYSSET,
CC Bastides en Haut Agenais
Périgord
Audrey ARMELLINI, CC des
Coteaux et Landes de Gascogne
Jean-Pierre BARJOU,
CC du Pays de Lauzun
Jean-Louis COUREAU, CC Porte
d'Aquitaine en Pays de Serres
Michel VERGNÉ,
CC Lot et Tolzac
Joël KLEIBER,
CC Pays de Duras

1 président

Michel MASSET



24 agents

services techniques
13 agents pour gérer
les sites d'exploitation

économie circulaire
4 agents

moyens généraux
7 agents

moins
de déchets,
plus de
ressources !

Le territoire

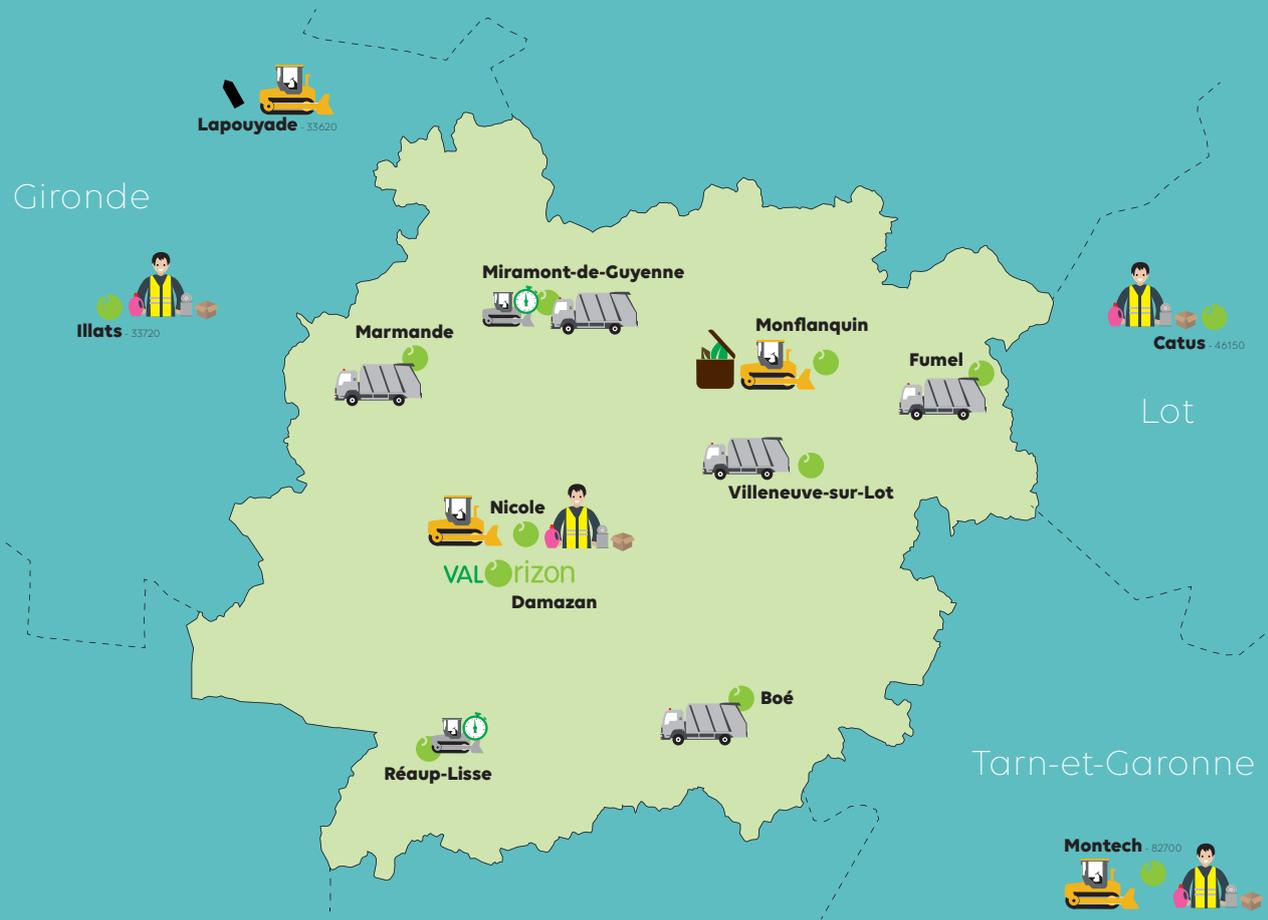
Tri et traitement ///
10 intercommunalités adhérentes
241 632 habitants *

Prévention ///
9 intercommunalités - 294 586 habitants *

Bas de quai déchèteries ///
Une intercommunalité - 10 744 habitants *

* population INSEE

Les modalités d'exploitation du service public



Ordures ménagères ///

Régie directe sur les sites de Nicole et Monflanquin et contrats publics pour l'externalisation du traitement à Lapouyade et Montech.

Déchets végétaux ///

Contrats de prestation sur

- la plateforme de Monflanquin (propriété de ValOrizon),
- la plateforme de l'entreprise Capy (privé)
- la plateforme de Villeneuve-sur-Lot (propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois).

Tri des emballages ménagers légers ///

Contrats de prestations dans l'attente du nouveau centre de tri départemental

- SEML du Confluent (47)
- SYDED du Lot (46)
- DRIMM Montech (82)
- COVED Illats (33)



ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux)



ISDND en post-exploitation



Plateforme de compostage

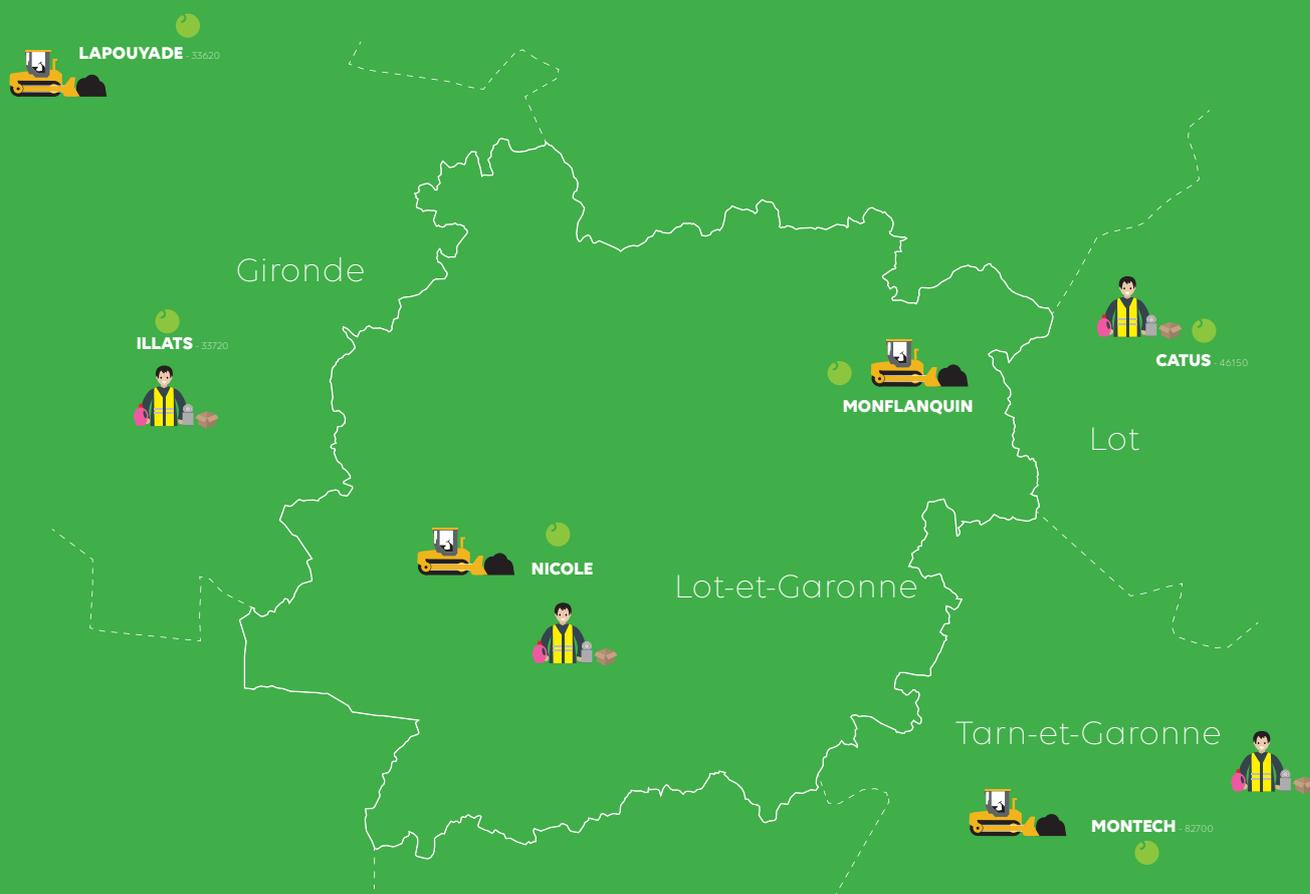


Centre de tri

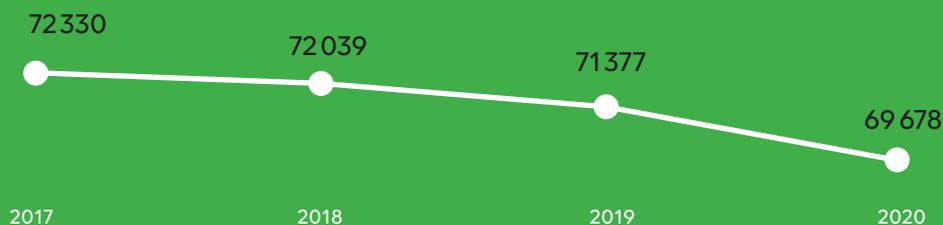


Quai de transfert

Le traitement



Évolution du stockage des déchets en sites d'enfouissement (en tonnes) ///



Répartition du stockage des déchets par **site d'enfouissement** ///

- Site de Nicole (47) : 30 385 tonnes enfouies
- Site de Monflanquin (47) : 27 612 tonnes enfouies
- Site de Lapouyade (33) : 8 018 tonnes enfouies
- Site de Montech (82) : 3 663 tonnes enfouies



Évolution du tri des emballages ménagers légers (en tonnes) ///



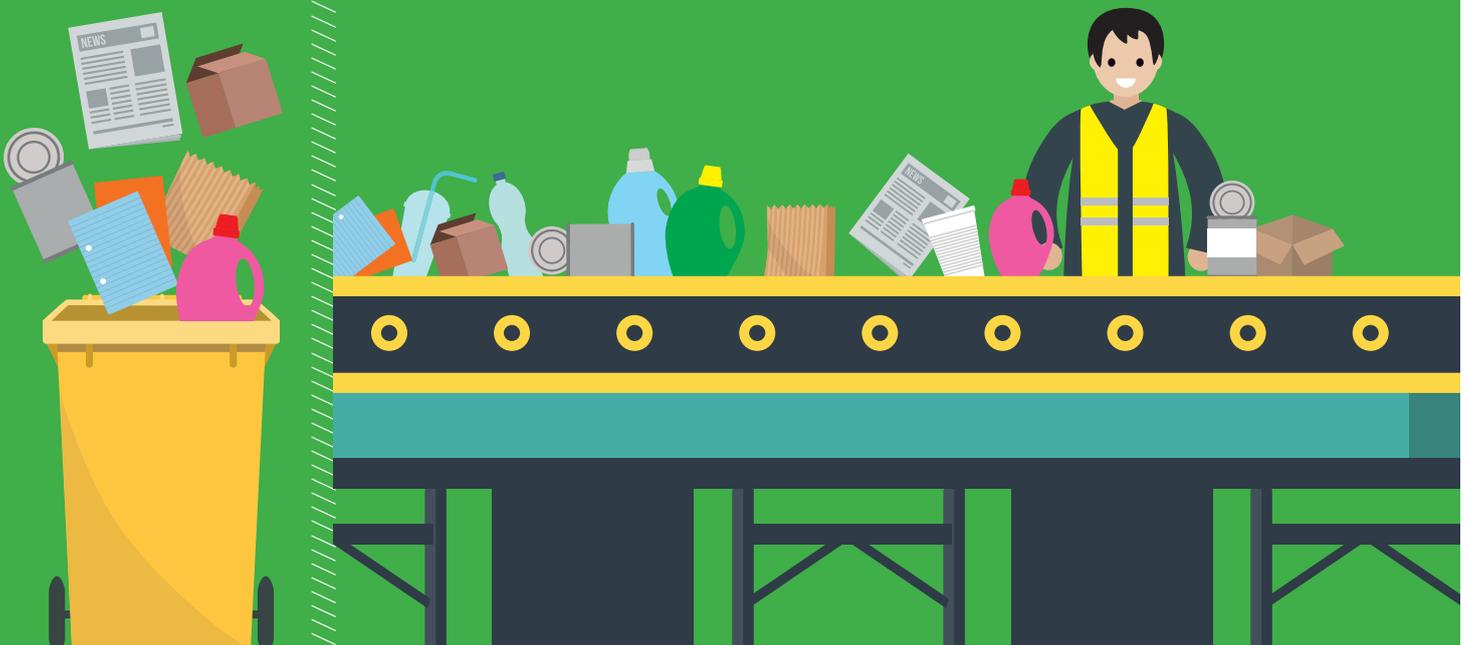
Répartition du tri des emballages ménagers légers par site ///

Site de Nicole (47) : 2240,55 tonnes triées

Site de Montech (82) : 2074,32 tonnes triées

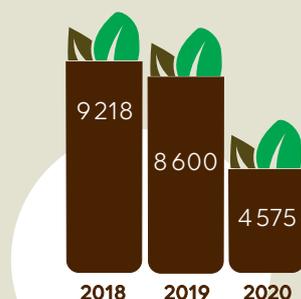
Site de Catus (46) : 493,34 tonnes triées

Site de Illats (33) : 3130,87 tonnes triées



La valorisation

la valorisation organique des déchets verts



Plateforme
de Monflanquin

13 357
tonnes en 2018



Plateforme
de l'entreprise
Capy

12 387
tonnes en 2019



Plateforme de
Villeneuve-sur-Lot

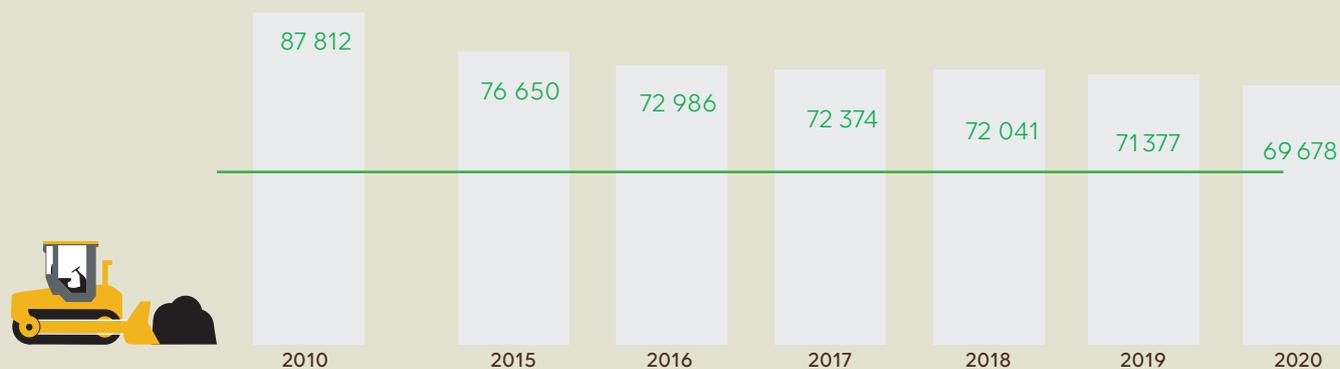
13 618
tonnes en 2020

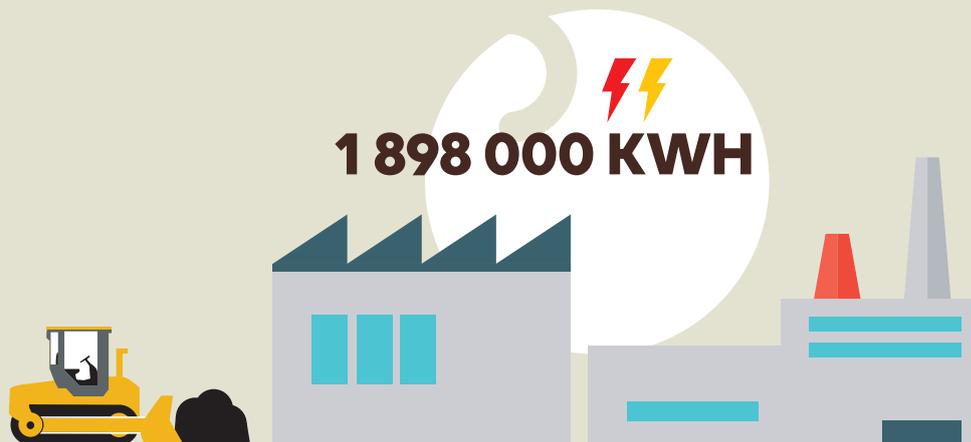
460 tonnes de compost normé (référentiel NFU44-051) ont été distribuées gratuitement aux adhérents utilisant la plateforme en 2020.

Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement ///

base 100 en 2010

Objectif
de la loi TEPCV
en 2025 :
43 906 tonnes





Production d'électricité

/// ISDND de Nicole ///

Le site de Nicole produit de l'électricité à partir du biogaz capté dans les casiers. La centrale électrique du site a ainsi permis **la production de 1 898 000 KWh**. Soit l'équivalent de la réduction de 156 tonnes de CO2 et la consommation électrique de 816 habitants.

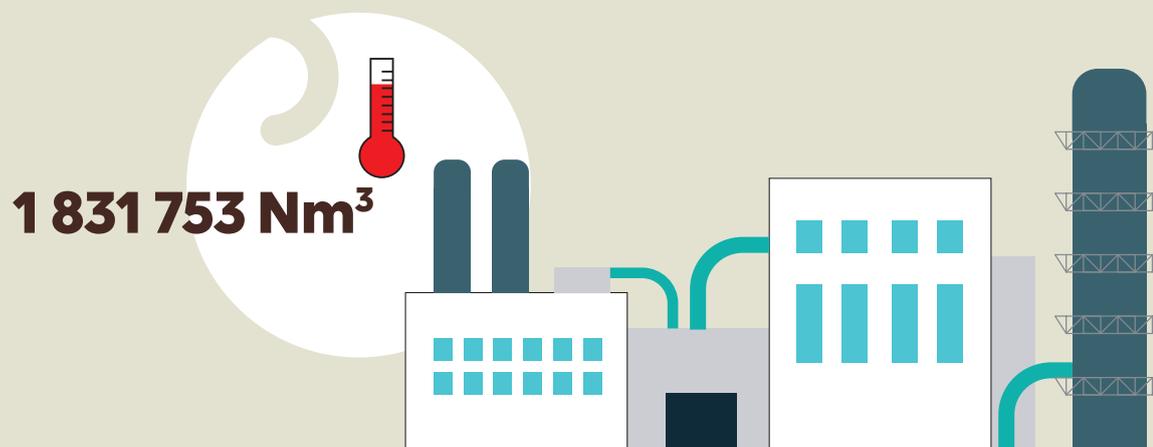


La valorisation énergétique

Valorisation de la chaleur

/// ISDND de Monflanquin ///

Le site valorise le biogaz grâce à deux appareils de combustion qui produisent de la chaleur : **1 831 753 Nm³ de biogaz consommés en 2020** ont permis de sécher 1170 m³ de boues issues de la station de traitement des lixiviats.





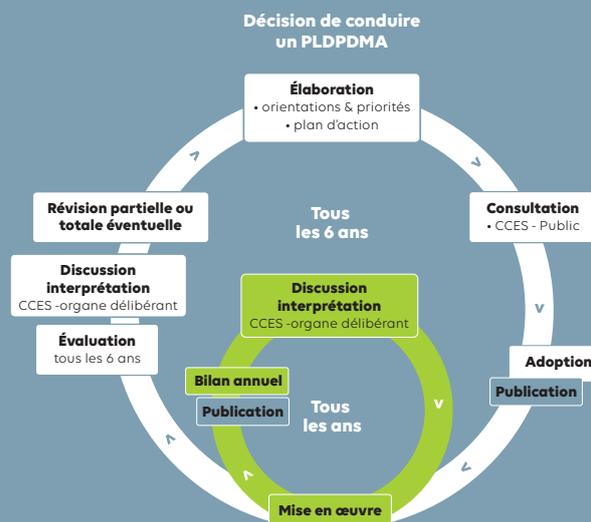
La prévention des déchets



**Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
 La prévention vise à réduire les déchets.**

Dans son **contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC)** signé avec l'ADEME en 2018 et en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, ValOrizon s'est engagé à poursuivre la dynamique de prévention des déchets initiée depuis 2012. Une des actions phares de ce CODEC est l'élaboration en co-construction du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec les collectivités du Lot-et-Garonne.

- Réunions individuelles et groupes de travail pour définir les objectifs de prévention de chaque territoire,
- Réunion de la Commission Consultative d'Évaluation de Suivi (CCES), le 27 février 2020, à l'observatoire ornithologique de Damazan. La CCES a ensuite donné un avis favorable au projet de PLPDMA, le 8 décembre 2020. Le rôle de la CCES est de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de ValOrizon.



- PLPDMA porté par ValOrizon, en collaboration avec les EPCI
- PLPDMA porté par le Smictom Lot-Garonne-Baïse

De 2021 à 2027, chaque collectivité du Lot-et-Garonne aura la charge de déployer son programme d'actions sur son territoire et d'en assurer son financement (moyens techniques et humains).

Deux chantiers majeurs vont structurer et dynamiser ce PLPDMA : la généralisation du tri à la source des biodéchets et la Tarification Incitative.

D'autres actions seront développées autour de la prévention des déchets (écoconception, suremballage, produits jetables...), du gaspillage alimentaire, du compostage, du Réemploi/ Réparation/Réutilisation.

En route vers la généralisation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation !

Le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis 2016 pour les producteurs de plus de 10 tonnes par an. A partir du 1^{er} décembre 2023, ce seront les producteurs de plus de 5 tonnes par an. Dès le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages et les non-ménages devront valoriser leur biodéchets. **La question des biodéchets est devenue un enjeu stratégique majeur pour ValOrizon.** Ces fermentescibles représentent 30% des ordures ménagères résiduelles enfouies et les déchets verts sont le flux majoritaire des déchèteries. Le tri à la source des déchets fermentescibles représenterait environ 18 000 tonnes en moins à enfouir.

L'étude préalable à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets a doté chaque collectivité d'un scénario propre, en cohérence avec l'échelle départementale.

- De la gestion de proximité :
 - > Compostage individuel pour les zones à typologie d'habitat rural et pavillonnaire,
 - > Compostage collectif pour les zones centre-ville, village et l'urbain dense.
- De la collecte avec une valorisation de proximité.

Depuis mai 2020, Val de Garonne Agglomération est lauréat de **l'appel à projet TRIBIO lancé par l'ADEME Nouvelle Aquitaine**. Cette collectivité va expérimenter le compostage partagé à grande échelle sur son territoire. En collaboration avec ValOrizon, les autres collectivités répondront à cet appel à projet en 2021.

Le marché départemental des composteurs

En 2020, ValOrizon a poursuivi son marché départemental pour l'acquisition de composteurs à destination des collectivités du Lot-et-Garonne.

Le Syndicat a continué de financer à 50% le kit de compostage (composteurs, bio-seaux, brasses compost et guides). Plus de 2000 composteurs individuels ont été commandés sur l'année.

Le réseau départemental des acteurs de la gestion de proximité

ValOrizon a financé une formation de « Guides composteurs » à l'automne 2020 pour les 15 techniciens des collectivités en charge de la distribution des composteurs auprès des particuliers et des projets de compostage collectifs.

LES BIODÉCHETS

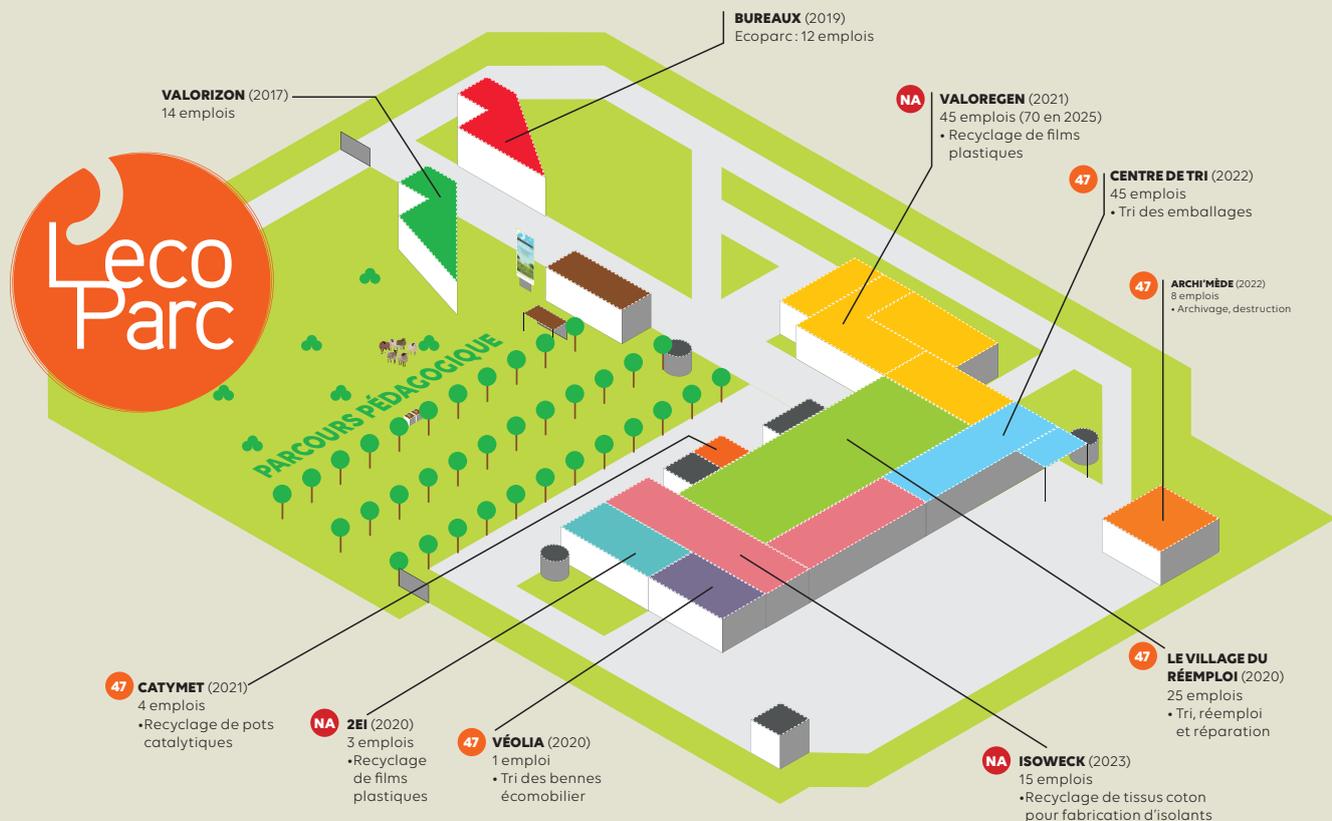
Déchets verts issus de parcs ou jardins (feuilles, branches...) destinés au broyage pour le compost individuel ou le dépôt en déchèterie.



Déchets de table et de cuisine destinés au compostage (individuel ou collectif via les plateformes de compostage).



L'économie circulaire



Un éco parc dédié à l'économie circulaire

Un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) a été déposé le 3 septembre 2020 pour l'écoparc de Damazan. Il présente l'ensembles des projets d'activités industrielles qui doivent s'implanter sur le site. Portée par ValOrizon, l'autorisation environnementale, qui devrait être donnée après 9 mois de délai administratif, permettra à des activités de recyclage de films plastiques et de pots catalytiques de s'implanter. Il imposera également une série de contraintes réglementaires applicables sur le site que le Syndicat devra mettre en œuvre dans un calendrier assez court (sécurité incendie, contrôle d'accès...). En attendant, plusieurs activités ont intégré l'écoparc avec notamment le déploiement de centre de tri des bennes éco-mobilier porté par Véolia, l'activité de réemploi de matériel médical portée par Ecoréso Autonomie 47 et l'incubateur d'innovation sociale d'ATIS. Des investissements ont été portés en 2020 pour la remise aux normes des équipements électriques.

Le centre de tri départemental

Le projet de centre de tri a été réorienté pour prendre en compte une dimension départementale avec l'Agglomération d'Agen qui a signé avec ValOrizon une convention de partenariat sur l'optimisation de leurs outils de traitement des déchets. Ainsi, l'Agglomération d'Agen enverra ses collectes sélectives au centre de tri de ValOrizon et ValOrizon enverra une partie de ses ordures ménagères à l'incinérateur d'Agen et une partie des ordures ménagères du Syndicat sera envoyée à l'incinérateur d'Agen. Cette convention de partenariat acte également la collaboration en place sur les thématiques de prévention des déchets. Sur la base de ce nouveau dimensionnement, une offre de contrat de concession de service public a été mise en ligne fin novembre 2020. Les candidatures reçues en début d'année 2021 devraient aboutir à une signature de contrat d'ici le mois de septembre 2021 pour une ouverture prévisionnelle du centre de tri au deuxième semestre 2022.



L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

ValOrizon et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ont été retenus à l'appel projets de l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine « Conduire une démarche d'EIT et mettre en œuvre des synergies »

Une démarche EIT permet aux entreprises de réaliser des économies tout en réduisant leur impact environnemental. Depuis août 2020, des "rencontres entreprises" ont lieu pour les amener à travailler au mieux ensemble. À l'occasion de ces échanges, ValOrizon croise les besoins, identifie des synergies et accompagne les entreprises dans :

- le partage de matériels, de locaux, de compétences en ressources humaines,
- la gestion commune des déchets ou d'approvisionnement en matières,
- l'intégration d'un déchet d'une entreprise comme ressource pour une autre entreprise.

Le « Village du réemploi » : un démonstrateur autour du « travailler ensemble »

Un espace de 7000m² de l'Ecoparc de ValOrizon est dédié à l'accueil d'activités ayant une utilité autant sociale qu'environnementale. Pour faciliter l'implantation de ces entreprises en Lot-et-Garonne, un aménagement et des équipements adaptés sont proposés. Pour cela, ValOrizon bénéficie d'un soutien de 69 000€ de la Région dans le cadre de sa réponse à l'appel à projet 3R (Réduction – Réemploi – Réparation). Ce lieu commun offre un formidable terrain d'expérimentation pour la démarche EIT – l'aménagement est ainsi pensé de manière à faciliter l'échange des ressources entre les locataires.

Relance du fret fluvial

Les industriels, les institutionnels et les acteurs du fluvial se sont retrouvés en septembre 2020 au port de Damazan pour échanger sur ce sujet. L'occasion de mesurer les perspectives à court et moyen terme. Le challenge est maintenant posé : identifier et rassembler les chargeurs potentiels pour optimiser les allers-retours et ainsi relancer durablement ce mode de transport. Entre « tradition » et « innovation », le fret fluvial augure de belles perspectives pour 2021 !

Expérimentation de la consigne pour les restaurateurs qui proposent des plats à emporter

Au début du second confinement lié à la COVID-19 et dans le cadre de la *Semaine Européenne de Réduction des Déchets* (SERD), ValOrizon a identifié et accompagné des restaurateurs du pôle d'activité de la Confluence dans l'expérimentation de la consigne. Le partenariat avec Boxeaty, basé à Bordeaux, a permis de mettre à disposition des boîtes en verre à un tarif privilégié. L'objectif est de comprendre les opportunités et les freins du système de consigne sur notre territoire pour co-construire un système adapté (ex : mutualisation de centrales de lavage).



Les enjeux financiers

Recettes ///

Produits industriels : 1 060 169 €

Droit d'accès ISDND déchets
d'activité éco : 303 294 €
Droit d'accès plateforme de compostage
pour déchets verts : 9 824 €
Rachat électricité Nicole : 193 271 €
Vente de journaux : 61 106 €
Loyers écoparc : 492 674 €

Aides publiques et soutiens : 648 464 €

Ecomoblier (montant reversé en totalité
aux collectivités adhérentes) : 310 635 €
ADEME (Codec, TI, Biodéchets) : 215 068 €
Europe Feder
(projet Sudoe/CEmowas2) : 122 761 €

Adhérents : 9 133 027 €

Adhésions (0,50 € par habitant) : 120 816 €
Contributions adhérents : 9 012 211 €

Dépenses ///

Dépenses de fonctionnement 10 698 871 €

Dépenses d'investissement 625 136 €

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (en euros, TTC)

Prestataires	Montants
SOVAL SA	797 640
COVED SA	767 982
DRIMM SA	761 462
TRANSPORT MARTY	429 756
OVIVE	378 884
SEML DU CONFLUENT	336 286
CAPY FRERES & CTBE 47	238 230
AGENCE MICRO ENVIRONNEMENT	188 297
ENGIE	179 535
MOBIPUR	174 000
VEOLIA PROPLETE	156 553
SAS SOULARD	130 804
EUROVIA/GUINTOLI/FAYAT	110 289
GAIA	99 992
DALKIA	99 679
SMN GROUPE NICOLLIN	79 826
TOTAL	4 929 215

Évolution des tarifs par collectivité adhérente à ValOrizon

Tarifs OM en € HT /tonne et hors TGAP ///

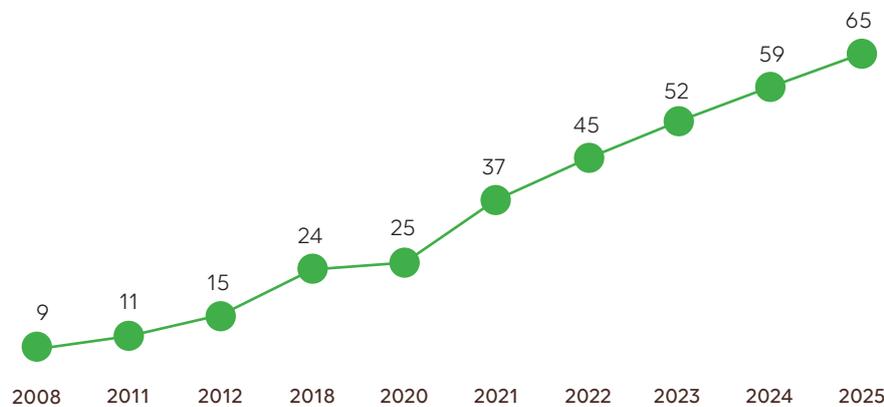
Collectivités adhérentes	2012	2020	Evolution
Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne	80,46 €	72,89 €	- 7,57
Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	104,01 €	83,79 €	-20,22
SMICTOM Lot-Garonne-Baise	70,98 €	72,88 €	+1,90
Communauté de Communes du Pays de Duras	94,35 €	76,63 €	-17,72
Communauté de Communes du Pays de Lauzun	94,35 €	76,63 €	-17,72
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	71 €	72,02 €	+1,02
Fumel Vallée du Lot	71 €	72,02 €	+1,02
Communauté de Communes Lot-et-Tolzac	71 €	72,02 €	+1,02
Communauté de Communes Bastides en Haut Agenais Périgord	71 €	72,02 €	+1,02
Val de Garonne Agglomération	80,05 €	75,25 €	-4,80

Les indicateurs financiers

ÉVOLUTION DES TAXES : quel impact sur nos tarifs ?

Le traitement des déchets est une activité source de pollution. C'est pourquoi elle est soumise à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**. Créée en 2000, cette taxe voit son montant augmenter régulièrement pour inciter les Français à réduire leurs déchets.

Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en euros ///



L'ÉVOLUTION DES TARIFS

En 2025, si notre gestion des déchets n'évolue pas, nous devons verser près de 3 millions d'euros supplémentaires au titre de la TGAP.

D'autre part, le site d'enfouissement de Nicole avait un coût de revient très faible (environ 50 €/tonne) alors que celui de Monflanquin est de 110 €/tonne. La configuration des 2 sites est différente.

Pour Nicole, le casier est comblé en empilant les strates alors que pour Monflanquin, le comblement se fait par avancées horizontales.

La fermeture du site de Nicole impacte d'environ 15 à 20 %

l'augmentation des tarifs pour 2021 (avec prise de compétence « bas de quai »). La TGAP impacte d'environ 12% les tarifs pour 2021.

Une grande partie des tonnages de Nicole sera traitée à Monflanquin en 2021. Les solutions locales permettent de maîtriser les coûts notamment en limitant les transports. Des négociations sont en cours avec l'incinérateur d'Agen.

En fin d'année 2020, les élus de ValOrizon représentant les 10 collectivités adhérentes qui collectent les déchets se sont engagés à baisser les tonnages de 10% par an jusqu'en 2025. La baisse des tonnages par des actions de prévention/réduction permettrait de maîtriser l'augmentation des coûts.

ValOrizon accompagne les collectivités dans la mise en place de la tarification incitative et du tri à la source des biodéchets.

AR Prefecture

047-200068930-20210923-2021D_105_STE-DE
Reçu le 29/09/2021
Publié le 29/09/2021

terre-lune



www.valorizon.com

